



Mairie de
Cosnac

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COSNAC

Par arrêté municipal du 4 octobre 2022, une enquête publique est ouverte sur la Commune de COSNAC, du LUNDI 7 NOVEMBRE 2022 à 9h00 au MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022 à 17h00 inclus, soit 31 jours, portant sur la révision générale du PLU. Il s'agit de définir un projet de territoire tenant compte du contexte local et de la volonté de maintenir un équilibre entre le développement urbain de la commune et la protection de l'environnement, d'où découle notamment l'instauration de règles d'urbanisme.

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête s'effectuera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur pendant toute la période de déroulement de l'enquête publique.

Monsieur Dominique BELOT, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges,

L'enquête se déroulera en Mairie de COSNAC, siège de l'enquête, pendant 31 jours aux heures habituelles d'ouverture au public, soit :

- Les lundis et mercredis : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Les mardis et jeudis : de 8h00 à 12h00
- Les vendredis : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf le 11 novembre)
- Les samedis : de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire-enquêteur à « M. le commissaire enquêteur, Mairie de Cosnac – 155 rue du 19 Mars 1962, 19360 COSNAC » ou par courriel à l'adresse suivante : plu.cosnac@gmail.com Tous les plis et mails reçus seront annexés audit registre.

Le dossier sera également consultable sur le site <https://www.cosnac.fr/enquetes-publiques/>

Le commissaire-enquêteur recevra en personne, à la Mairie de Cosnac, les observations du public aux jours et heures suivants :

- Lundi 7 novembre 2022 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 16 novembre 2022 de 14h00 à 17h00
- Samedi 26 novembre 2022 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 2 décembre 2022 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 7 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées sur le projet est : Monsieur Gérard SOLER, Maire de la Commune de Cosnac, Tél : 05-55-92-81-70

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions énonçant ses conduites motivées seront transmis dans les 30 jours suivant la clôture de l'enquête.

Son avis et l'ensemble du dossier seront soumis au conseil municipal auquel il appartiendra de délibérer pour approbation du projet de PLU.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Cosnac aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et publiés sur le site internet : <https://www.cosnac.fr/enquetes-publiques/>